

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE

Séance en date du jeudi 06 juin 2019

Sous la présidence de Mme le Doyen Nathalie Albert-Moretti

CONSEIL PLENIER

Présents :

Elus collège des professeurs et personnels assimilés : Mme Nathalie Albert-Moretti – Mme Patricia Brillet-Coutelle – M. Alexandre Deroche – M. Pascal Favard – Mme Olivia Sabard – M. Pierre-Yves Monjal – M. Hadi Slim.

Elus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés : Mme Isabelle Calmé – Mme Christine Fauvelle-Aymar – M. Franck Piller – M. Audric Vitiello – M. Mickaël David – Mme Véronique Tellier-Cayrol.

Elues collège des BIATSS : - Mme Carole Le Brun.

Elus étudiants : Mme Lucile Mulot – M. Paul Cadiou – Mme Sophie Brikaline – Mme Océane Malthet – M. Jordan Avrillon.

Personnalités extérieures : /

Procurations :

Elus collège des professeurs et personnels assimilés : Mme Véronique des Garets a donné procuration à Mme Patricia Brillet-Coutelle.

Elus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés : M. Julien Bourdoiseau a donné procuration à Mme Véronique Tellier-Cayrol – Mme Marie-Laure Gély a donné procuration à Mme Christine Fauvelle-Aymar.

Elue collège des BIATSS : Mme Aurélie Gérard-Manceau a donné procuration à Mme Carole Le Brun.

Elus étudiants : /

Personnalités extérieures : Mme Catherine de Colbert a donné procuration à Mme Nathalie Albert-Moretti.

Excusé(e)s : Mme Isabelle La Jeunesse – Mme Anna Madoeuf – Mme Charlotte Leforestier.

Participaient à titre consultatif :

M. Arnaud Rivière – M. Eric Blin – M. Pierre Mouzet – M. Olivier Legros – Mme Christine Inchauspé.

Mme le Doyen présente 3 demandes de mission ERASMUS d'enseignants-chercheurs : M. Patrick Mozol, Mme Anne Jeannot, Mme Anna Madoeuf.

Les demandes sont approuvées à l'unanimité selon le classement suivant : 1. Mme Anna Madoeuf – 2. Mme Anne Jeannot – 3. M. Patrick Mozol.

1. Approbation du PV du 10.04.2019

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Informations générales

Mme le Doyen annonce que le 1^{er} Conseil de Faculté 2019-2020 se tiendra le jeudi 05 septembre 2019 et que comme chaque année, il s'agira d'y présenter l'utilisation des postes d'enseignants à la rentrée suivante. Elle invite chaque section, chaque laboratoire à y réfléchir d'ores et déjà.

Cocktail de fin d'année : jeudi 04 juillet 2019.

Contrat d'objectifs et de moyens : Mme le Doyen présente à nouveau ce moment important de dialogue entre les composantes et l'Université. Elle précise que le changement s'opère sur la méthode quant à l'attribution des moyens. Il n'est plus envisagé de recevoir des dotations en fonction du nombre d'étudiants seulement, mais bien de présenter les objectifs et la stratégie de la Faculté pour les 3 à 4 années à venir. **Mme le Doyen** insiste sur l'aspect politique de cet exercice et sur la nécessité de suivre les axes définis par le Président à savoir la formation, les relations internationales et la lutte contre les discriminations. Elle invite chaque élu du Conseil à y réfléchir et à remonter ses idées et projets. Enfin, il est rappelé qu'un volet important concerne la capacité de la composante à trouver en son sein, les moyens de sa participation aux projets. **Mme Christine Inchauspé** rappelle le calendrier des COM : retour à l'Université le 13 juillet, dialogue de gestion en septembre. Elle insiste sur la nécessité, pour la Faculté, de démontrer sa capacité à accompagner ces COM en imaginant parfois de nouvelles organisations et en recherchant de nouvelles ressources propres (valorisation de son patrimoine notamment). **Mme le Doyen** insiste sur l'encadrement d'éventuelles locations à des organismes extérieurs et sur la priorité évidente laissée aux enseignements.

Mme Brillet-Coutelle évoque le besoin de bénéficier d'accréditations pour promouvoir des formations à l'international et de leur coût très élevé. Elle suggère à ce que cela soit porté au sein du COM. **Mme le Doyen** approuve cette suggestion.

PaRM : **Mme le Doyen** revient sur la demande faite d'échanger à nouveau sur ce projet lors du dernier Conseil. Elle évoque la réunion organisée par Mme Sandrine Ferré et les 3 pistes de travail proposées : la direction d'études, le syllabus à développer sur les formations, la FOAD (mise en ligne de certains cours qui seraient scénarisés...), la mise en place d'une interface qui permettrait un suivi plus fin des étudiants par les enseignants. **M. Alexandre Deroche**, en tant que participant à cette réunion de présentation, intervient pour faire part de son scepticisme, notamment la direction d'étude et ne voit pas la manière dont cela pourra se mettre en place. **Mme Christine Fauvelle-Aymar** précise que la plateforme n'est attendue qu'en 2022-2023. **Mme le Doyen** ajoute que les effectifs de la Faculté sont la principale difficulté à la mise en place de ces suivis mais que la direction d'étude, voulue par la loi, devra être mise en place. **M. Pascal Favard** intervient pour demander un éclaircissement sur la rémunération de cette direction d'étude, prévue par la loi selon lui, et injustement récupérée par PaRM. **Mme le Doyen** précise que l'origine du financement ne nuira pas aux enseignants en charge de ces directions d'étude. **M. Olivier Legros** indique que la direction d'étude, bien que prévue par la loi, sera encadrée par le projet PaRM, aux conditions prévues par lui selon le document projet. Il insiste sur la nécessité de veiller sur le caractère non obligatoire de la FOAD. **Mme le Doyen** ne voit pas comment l'on pourrait imposer cela aux enseignants mais **M. Legros** indique que le projet prévoit le déploiement des cours en ligne et qu'il y aura donc nécessairement l'obligation faite aux enseignants de suivre cette orientation.

Mme le Doyen en profite pour évoquer la réforme des études de Médecine et l'impact qu'elle aura sur la Faculté. En effet, à la rentrée 2020, les futurs médecins auront à choisir un module hors Santé et il est fort probable que leur choix se porte entre autres sur le Droit. La nécessité de diffuser des cours dans plusieurs amphithéâtres sera réelle afin d'accueillir au mieux ces étudiants. **M. Olivier Legros** insiste à nouveau pour qu'une position claire soit prise par la Faculté en veillant à ne pas refuser en bloc ce projet de FOAD. **M. Pascal Favard** demande à ce que soit remontée la nécessité de déterminer à l'avance les différents types de rémunération de cette FOAD, à l'instar de ce que font d'autres universités, afin d'encourager les enseignants. **Mme Christine Fauvelle Aymar** précise que des réflexions sont en cours à ce sujet, et qu'il serait envisagé de rémunérer l'enseignant tant que son cours scénarisé est utilisé. **M. Pascal Favard** indique que le temps à consacrer à ces cours scénarisés est important et que la rémunération doit en tenir compte. **Mme le Doyen** insiste sur la nécessité de veiller à la mise en œuvre de ce projet en l'accompagnant. Une élue étudiante s'inquiète de la perte d'humanisation des relations entre les étudiants et les enseignants.

3. Rentrée 2019 : utilisation des postes

Cf. tableau en annexe.

M. Olivier Legros interroge Mme le Doyen sur le poste de M. Michael Davie. Elle lui répond que, d'après ses informations, ce poste a été transformé de manière pérenne en postes d'ingénieur Recherche au bénéfice de CITERES.

4. Convention de coopération UT – Université internationale de Rabat

M. Pierre-Yves Monjal présente cette convention portée par M. Berramdane. Elle prévoit un axe recherche et un axe mobilité enseignante et étudiante entre les deux universités.

La convention est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. Modification de maquettes (parcours en FC)

Le parcours de FC « management des PME et entrepreneuriat » avait été voté en CFVU à la condition que soit ajoutées des heures d'anglais. **Mme Isabelle Calmé** présente cette modification et indique qu'au regard du public accueilli, le cours sera proposé en distanciel.

6. Module de remédiation (point ajouté à l'ordre du jour)

Mme Fauvelle Aymar présente ce module qui serait à destination des étudiants de L1. Ce module 3, ouvert au 2nd semestre, permettrait aux étudiants de Droit, Economie et Gestion, dont le niveau évalué lors des examens du 1^{er} semestre nécessiterait un soutien, de bénéficier de cours de renforcement. Des échanges s'ensuivent sur les étudiants concernés et les modalités d'organisation et de communication autour de ce nouveau module. Il est décidé que ce module serait transmis pour information à la CFVU avant le vote par le Conseil du 05.09.

7. Questions diverses

Mme Olivia Sabard fait part au Conseil de sa crainte de ne pas voir suffisamment d'étudiants de L3 candidater dans les masters de Droit proposées à Tours, mais aussi du niveau assez faible des candidatures. Elle demande s'il est possible d'inviter les étudiants retenus à s'inscrire le plus tôt possible. **Mme Fauvelle Aymar** lui répond qu'il n'est pas possible de les obliger à le faire avant la date butoir de fin des inscriptions à l'Université.

M. Hadi Slim s'étonne de ne pas avoir accès, en tant que responsable pédagogique de master, à l'application eCandidat pour répondre aux étudiants. Des échanges s'ensuivent sur cette campagne de sélection et **Mme le Doyen** indique que cela sera vu et qu'il sera souhaitable les années à venir, de raccourcir la période de sélection et de la positionner plus tôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Tours, le 26 août 2019

Le Directeur par intérim

Eric Blin.



FICHE DE RENSEIGNEMENTS PREALABLE

PROJET CONVENTION INTER-UNIVERSITAIRE

Type de convention envisagée :

- Convention d'échange d'étudiants
- Convention formation – recherche
- Double diplôme
- Autre programme spécifique

Conventions d'application fixant les termes de la coopération inter-universitaire souhaitée

Définitions

- *La Convention d'échange d'étudiants* régit la collaboration éducative réciproque et à long terme entre deux universités. Elle précise les composantes impliquées (toutes UFRs, ou UFR spécifique), le nombre d'étudiants d'échange concerné, les conditions d'admissibilité, droits et obligations des étudiants d'échange admis dans les deux établissements, et enfin précise la mise en œuvre du programme.
- *La Convention formation-recherche* régit les relations entre l'UFR/le Laboratoire de recherche de l'UT et de l'université partenaire dans des activités de recherches communes (déplacements/échanges d'enseignants-chercheurs/chercheurs, mise en place de cotutelles de thèse, mobilité de thèse, stagiaires/formation à la recherche, organisation de colloques ou missions d'études, publications communes, etc.)
- *Le Double-diplôme* est un partenariat bi- ou multilatéral conclu entre deux ou plusieurs universités, basé sur la reconnaissance mutuelle des enseignements, ainsi que des modalités administratives et pédagogiques (procédures d'admission et de sélection, évaluation). Les étudiants suivent leurs études (ou stages le cas échéant) dans deux ou plusieurs universités et reçoivent à l'issue de leur formation un double-diplôme ou diplôme multiple. Ce type de convention concerne le niveau L ou M, il ne s'agit pas de convention de cotutelle de thèse.

Présentation de l'établissement partenaire:

Nom de l'établissement :

Etablissement public

Effectif étudiants:

Etablissement pluridisciplinaire

Etablissement privé

Effectif personnels:

Etablissement thématique

Classement de l'établissement :

Times Higher Education

Shanghai

Leiden

Domaines d'excellence du partenaire:

-Business et management
-Ingénieries : Automobile ; Energie renouvelable ; Informatique
-Architecture et urbanisme
-Médecine dentaire
-Droit : Droit des affaires et fiscalité; Commerce international; Management des collectivités territoriales

Présentation du projet:

Porteur du projet à l'UT/Fonction/Filière/

Abdelkhaleq Berramdane et Pierre-Yves Monjal, UFR Droit

Porteur du projet dans l'établissement partenaire/Fonction/Filière/Mail:

Hakima Fassi-Fihri

Vice-présidente relations internationales et professeur à l'Université Internationale de Rabat

Intérêt(s) de la convention/objet du partenariat :

- Intérêt géographique
 Projet conforme à la stratégie internationale de la composante/unité de recherche
 Renommée de l'établissement
 Consolidation de liens historiques
 Filière(s)/Interlocuteurs francophones

Veillez expliquer ci-dessous vos attentes, vos motivations, la(es) plus-value(s) pour la composante/filière/unité de recherche:

Suite aux échanges par visioconférence, entre A. Berramdane et P-Y Monjal et les collègues de l'UIR (VP recherche, VP relations internationales, conseiller du Président de l'UIR et le Directeur de l'Ecole de droit), nous nous sommes convenus d'entamer l'institutionnalisation de notre coopération dans le domaine scientifique et pédagogique. Elle s'est déjà concrétisée par la participation de nos collègues de l'UIR à notre colloque international des 15-16 novembre 2018 sur le nouveau système européen de règlement des différends relatif aux investissements. Le professeur Berramdane est invité en avril 2019 par l'UIR dans le cadre de la Chair Jean Monnet de cette Université. L'UIR est une Université d'excellence, bien dotée financièrement, liée par plus de 25 conventions Erasmus, tournée vers l'Afrique. La coopération avec cette Université permettra à notre Université et à notre composante (à travers l'IRJU) d'étendre leurs réseaux de recherche à l'Afrique et de renforcer la mobilité enseignante et étudiante avec la région méditerranéenne.

Si Convention d'échange d'étudiants Accord toutes filières (sauf Médecine) Accord restreint - UFR/Département/Programme spécifique

Le(s)quel(s) ? UFR DESS

Accueil d'étudiants étrangers:

Programme(s) d'études proposé(s) à l'UT

Droit, économie, gestion

Niveau(x) :
(DUT, Licence, Master, Formation d'ingénieurs) :Licence
Master

Autre(s) programme(s) (stage/projets supervisés..)

Stages, projets de fin d'études

Envoi d'étudiants de l'UT :

Programme(s) d'études proposé(s) chez le partenaire

Droit, science politique, relations internationales, gestion

Niveau(x) chez le partenaire :
(Licence, Master, Autres) :Licence
Master

Autre(s) programme(s) (stage/projets supervisés...)

Stages, projets de fin d'études

Langue(s) d'enseignement:

Français, anglais

Présence d'un Département de français ?

Mobilité annuelle envisagée (étudiants entrants/sortants) :

2 / 2

 OUI NON

Avez-vous discuté des aspects suivants avec le partenaire ?

Niveau de langue requis Calendrier académique Calendrier sélection/nominations Aides à la mobilité chez le partenaire Catalogue des cours à disposition Gratuité des frais d'inscription Engagement réciproque sur plusieurs années

-> Si oui lesquelles? Possibilité de bourses nationales

Avez-vous vérifié la compatibilité (calendrier, cours, crédits) de vos programmes avec ceux du partenaire ?

 OUI NON

La convention doit-elle être couplée avec de la mobilité d'enseignement (formation, ingénierie pédagogique) ?

 OUI NON Accueil d'enseignants étrangers Déplacement d'enseignants de Tours

Mobilité annuelle envisagée : 1

Mobilité annuelle envisagée : 1

Si Convention formation – rechercheUnité de recherche/Laboratoire à l'UT : A l'étranger : Programme de recherche : Domaine concerné : Publication(s) envisagée(s) ? Dépôt de projet recherche envisagé (ex : PHC,...) : Echange d'enseignants-chercheurs :

Echange d'étudiants	Mobilité de thèse	<input type="text" value="oui"/>
	Stage Master	<input type="text" value="oui"/>
	Cotutelle de thèse	<input type="text" value="oui"/>

Financement(s) des actions

- Propre
 National
 International
 Non concerné

A détailler: Lequel ?

Autres observations :

Financement par le biais de la chaire Jean Monnet de l'UIR, des Partenariats Hubert Curien et dans le cadre d'un possible programme Erasmus mundus

S'il existe, l'organisme de tutelle est-il au courant de votre démarche? Avez-vous l'accord de votre CRI (Correspondant Recherche Int.) ? **NB : S'il s'agit d'un dépôt de projet recherche (ANR, PHC,...) merci de solliciter la DRV****Si Double diplôme**Niveau (L/M) et intitulé de la formation : Cette formation fait-elle partie de l'offre de formation accréditée pour 2018-2023 ? OUI NONEtes-vous le responsable de la mention concernée par le projet de double diplôme ? OUI NONSi non, avez-vous informé le responsable ? OUI NON Informations relatives à la coopération envisagée :Nom du diplôme chez le partenaire :

Nom, fonction et filière du porteur de projet au sein de l'établissement partenaire :

Qui est à l'initiative de cette demande ? Porteur UT/Partenaire/Ambassade, etc.?

Le partenaire a-t-il déjà réalisé un double diplôme avec une université française ? OUI NONAvez-vous abordé les aspects suivants avec le partenaire ?Comparaison des systèmes d'enseignement supérieur OUI NONCompatibilité des calendriers universitaires OUI NONComparaison des maquettes pour construire le programme pédagogique OUI NONComparaison des méthodes d'enseignement et pré-requis pour les étudiants OUI NONPossibilité d'enseignements hybrides (présentiel/distanciel) OUI NONSchéma de mobilité des étudiants OUI NONLangue(s) d'enseignement OUI NONModalités de paiement des frais d'inscription OUI NONExistence d'une équipe pédagogique suffisante de part et d'autre pour assurer les enseignements et s'impliquer dans la gestion du double diplôme OUI NONSources de financement OUI NON

NB : Graziella Beynet est votre interlocutrice à la DRI pour la mise en place d'un double diplôme graziella.beynet@univ-tours.fr

Si autre programme spécifique

Merci de décrire la nature et les objectifs du projet:

Votre projet de coopération s'inscrit-il dans la stratégie de votre composante/unité de recherche ?

Merci de préciser pourquoi la composante/l'unité soutient ce projet, notamment en terme de valeur ajoutée pour la composante concernée.

Avis motivé du Délégué RI ou CRI après concertation avec le Doyen ou Directeur d'unité

Date de la demande :

22 mars 2019

→ Transmission de la fiche par le Délégué RI ou CRI à cooperation@univ-tours.fr pour avis du **Vice-président en charge des Relations Internationales et de la DRI**

Germain ROUSSEAU – Chargé des coopérations internationales
Direction des Relations Internationales
Tél : 02 47 36 67 33 Mél. : cooperation@univ-tours.fr

RECAP postes vacants RENTREE 2019
+ PREVISIONNEL POUR RENTREE 2020 - MAJ le 05 juin 2019

SECTION	N° POSTE ORIGINE	Poste	Complément d'info	Nom-Prénom	Quotité	Durée	Occupation 2018-2019	Occupation 2017-2018	Occupation 2016-2017	Occupation 2015-2016	RENTREE 2020-2021 POUR PUBLICATION REPOSE A DONNER EN SEPT 2019	MEMO
01	01 Poste 02 PR 0619	CE EX ATER	<i>Prêt à la section 2</i>		100%	1 an	Diane ROMAN					
01	01 ATER 1460	ATER			100%	1 an	NOUWADE Gaméll ATER	Claire ROSSETTO	CHAUSFOIN Antoine			
01	01 ATER 1461	ATER			100%	1 an	BOINIER Robert ATER	Léa LUCIENNE	HACENE Anais			
01	01 ATER 9955	ATER			100%	1 an	GOUDJIL Sofian ATER	Antoine CHAUSFOIN	LUCIENNE Léa			
01	01 CDD	CDD	Moyens supplémentaires pour PARCOURSUP Publication		100%	1 an	Juliette BRUNIE					
01	01 CDD	CDD	Moyens supplémentaires pour PARCOURSUP Publication		100%	1 an	prête à section 02					
01	01 MCF 0829	MCF	Recrutement		100%	1 an	Anthony BENOIST CE EX ATER	COTTEHEAU Vincent retraite au 01/07/2018	COTTEHEAU Vincent			
01	01 PAST 8012	CE EX ATER			50%	1 an	Mickaël LE BORLOCH CE EX ATER	Guisy TRUGLIA CE 10 mois	LAMBRET Pierre CE (6 mois)	FROUIN Jean-Yves		
01	01 PAST 8032	CE EX ATER			50%	1 an	Mickaël LE BORLOCH CE EX ATER	Guisy TRUGLIA CE 10 mois	TARDIF Anthony CE (6 mois)	ALARJIN Erick		
01	01 PAST 8053	PAST	Renouvellement		50%	3 ans	MERINO Steven					
01	01 Poste 02 PR 9931		<i>représ par la section 02</i>		100%	1 an	QUISTREBERT Yohann ATER	OFOUNDA Marie ATER	PARINET PAULINE EX-ATER	DELAUNAY Retraite 1/09/2016		
02	02 ATER 9951	ATER			100%	1 an	Thomas THULLIER ATER	Thomas THULLIER	Mélanie COSSO			
02	02 ATER 9954	ATER			100%	1 an	Emilie DELCHER ATER	Emilie DELCHER	LEBIED Joachim CE ex ater			
02	02 CDD	CDD	Moyens supplémentaires pour PARCOURSUP Publication		100%		Pauline PARINET					
02	02 CDD	CDD	Moyens supplémentaires pour PARCOURSUP Publication		100%		Marion TRAVERS					
02	02 CDD	CDD	Moyens supplémentaires pour PARCOURSUP Publication		100%		Camille-GRAUD					
02	02 PR 0619	<i>prêt à la section 1</i>	<i>prêt à la section 1</i>		100%		Diane ROMAN					
02	02 PR 0830	CE EX ATER	Publication		100%	1 an	Antonin CRINON ATER	BERRAMDANE Abdelkaleq retraite au 01/09/2018				
02	02 PR 0931	ATER			100%	1 an	<i>prêt à section 01</i>	OFOUNDA Marie ATER	PARINET PAULINE EX-ATER	DELAUNAY Retraite 1/09/2016		
04	04 ATER 9963	ATER			100%	1 an	RIOTOR Clotilde ATER	Sophie NOYE	LANCIEN Anne			
04	04 PR 0732	AGREG		PARTHENAY Kevin			Assia BOUTALEB PR mutation					
05	05 ATER 9952	ATER			100%	1 an	Mihaela NICOLAU ATER	Mihaela NICOLAU	KABRE Aida			

RECAP postes vacants RENTREE 2019
+ PREVISIONNEL POUR RENTREE 2020 - MAJ le 05 juin 2019

SECTION	N° POSTE ORIGINE	Poste	Complément d'info	Nom-Prénom	Quotité	Durée	Occupation 2018-2019	Occupation 2017-2018	Occupation 2016-2017	Occupation 2015-2016	RENTREE 2020-2021 POUR PUBLICATION REPONSE A DONNER EN SEPT 2019	MEMO
05	05 PAST 8034	ATER			100%	1 an	Jean-Charles BRICONGNE PAST	Jean-Charles BRICONGNE	Jean-Charles BRICONGNE			VACANT AU 01/10/2019 A PRENDRE EN CHARGE 1 MOIS SUR NOTRE BUDGET
05	05 PR 0141	ATER			100%	1 an	Youba NDIAYE ATER	Olivier CARDI Dispo au 01/09/2018				
05	05 PR 0868	ATER			100%	1 an	Audrey ETIENNE ATER	Silvia NIPOLITANO ATER	DIALLO Yaya ATER prête en 01	CLEMENT DC		
05	05 PR 1153	ATER 2ème campagne	Dispo de Francesco MAGRIS		100%	1 an	Francesco MAGRIS	Laurie MARGUET CE ex ATER prêt en 02	DISPO MAGRIS Francesco au 01/09/2017	MAGRIS Francesco		
06	06 ATER 9957	ATER			100%	1 an	Selom AGBOKANZO KOFFI ATER	Florent GIORDANO	GIORDANO Florent			
06	06 ATER 9974	ATER			100%	1 an	Clément DESGOURDES ATER	Jérôme BOISSEL	BOISSEL Jérôme			
06	06 MCF 0682	ATER	Modif support poste en attente de réponse de Monsieur Kleitz		100%	1 an	Jérôme BOISSEL CE EX ATER	DUTHIE Annelinette CE	OVENDEN Peter CE	KLEITZ (dispo) jusqu'au 30/06/2019		
06	06 PR0988	AGREG			100%	1 an	VAZIRI Tannaz ATER	Adeline MBASSI ATER	DEPART TOURON Philippe mutation			
06	Poste attribué par le Président	CE	moyens supplémentaires Publication		384 heures	10 mois	Adeline BUTON CE					
06	Poste attribué par le Président	CE	moyens supplémentaires Publication		384 heures	10 mois	Jean-Francois GARCIA CE					
06	Poste attribué par le Président pour les licences uniquement	ATER 2ème campagne	moyens supplémentaires		192 heures							
11	11 PRCE 0855	PRCE	Recrutement		100%		Christian JACQUET Retraite au 01/09/2019				RETRAITE AU 01/09/2019	
11	11 PRCE 1092	CE			100%		Thomas GOUEL Départ ? en attente de confirmation					
23	23 MCF 0781	ATER 2ème campagne			100%		Alain DUTOUR Retraite au 01/09/2019				RETRAITE AU 01/09/2019	
23	23 PR 0054	?				1 an	Poste devenu BIA TSS pour un an CITERES et CESR	DAVIE Michael retraite au 01/09/2018				

RECAP postes vacants RENTREE 2019
+ PREVISIONNEL POUR RENTREE 2020 - MAJ le 05 juin 2019

SECTION	N° POSTE ORIGINE	Poste	Complément d'info	Nom-Prénom	Quotité	Durée	Occupation 2018-2019	Occupation 2017-2018	Occupation 2016-2017	Occupation 2015-2016	RENTREE 2020-2021 POUR PUBLICATION REPONSE A DONNER EN SEPT 2019	MEMO
X01	01 MCF 0744						BERCHON Pierre				<i>Proposition :</i>	Retraite au 01/09/2020
X01	01 PAST 8019						JULIEN Franck				<i>Proposition :</i>	fin de contrat au 30/09/2020
X01	01 PAST 8035						CHENOT Fanny				<i>Proposition :</i>	fin de contrat au 30/09/2020
X02	02 PAST 8018						PELISSIER Gilles				<i>Proposition :</i>	fin de contrat au 30/09/2020
X02	02 PAST 8015						LACAILE Philippe				<i>Proposition :</i>	fin de contrat au 30/09/2020
X05	05 MCF 0831						LAGOUTTE Christine				<i>Proposition :</i>	RETRAITE AU 01/09/2020
X11	11 PRCE 0907						Colette GIRARD				<i>Proposition :</i>	RETRAITE AU 01/08/2020

